

Les Echos

Budget 2026 : le débat explosif sur l'effort des retraités fait son grand retour

La ministre des Comptes publics n'a pas écarté la piste de la suppression de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions de retraite. Politiquement, la mesure reste très délicate. Par Nathalie Silbert, Isabelle Ficek

Les retraités ont-ils des cheveux blancs à se faire ? Avec la préparation du budget 2026 - sa « montagne de difficultés », a souligné la semaine dernière le Premier ministre François Bayrou - et, en tête, les quelque 40 milliards d'euros d'effort à faire « équitable » entre l'Etat, les collectivités et la Sécurité sociale, il se pourrait bien que oui.

Une mesure en particulier semble dans le viseur du gouvernement. Dans une interview samedi au « Parisien », la ministre des Comptes publics, Amélie de Montchalin, n'a pas écarté l'hypothèse de la suppression de l'abattement fiscal de 10 % dont bénéficient les retraités. « Je pense, à titre personnel, qu'on ne peut pas indéfiniment mettre à contribution les actifs pour financer les nouvelles dépenses sociales liées au vieillissement », a-t-elle avancé, avant d'ajouter : « ce n'est pas votre âge qui doit définir votre contribution mais aussi les moyens dont vous disposez. » La ministre n'a pas, non plus, écarté la piste d'une année blanche sur les prestations sociales.

Elle n'est pas la seule dans l'équipe de François Bayrou à soulever le sujet des retraités. « Tout doit être sur la table. A partir du moment où on dit que les efforts sont partagés, on ne peut pas exclure par principe une partie de la population. [...] Les tabous d'hier ne doivent pas être ceux de demain », a ainsi

insisté le ministre de l'Industrie, Marc Ferracci, mardi dernier sur France Inter, estimant que la suppression de cet abattement fait « partie des pistes crédibles ». « Il faudra naturellement évaluer tous les paramètres, notamment l'indexation », a également commenté dans le « JDD » Patrick Mignola, ministre des Relations avec le Parlement.

« On ne pourra pas balayer ce sujet d'un revers de la main »

Selon les estimations présentées aux partenaires sociaux jeudi, dans le cadre du conclave, la suppression de l'abattement de 10 % rapporterait 5,3 milliards d'euros en rythme de croisière. L'alignement de la CSG des retraités sur celle des actifs rapporterait quant à lui 11,3 milliards d'euros, hors effet retour sur l'impôt sur le revenu.

Si le débat revient, c'est aussi parce que les actifs sont ceux qui contribuent le plus au financement du modèle social tandis que les plus de 65 ans en sont les premiers bénéficiaires par le biais de leurs pensions de retraite et des dépenses de santé. Dans un graphe présenté mardi dernier lors de la conférence sur les finances publiques, François Bayrou n'a d'ailleurs pas manqué de mettre en évidence ce point.

Le patronat, aussi, a remis le dossier sur la table. « On ne pourra pas balayer ce sujet d'un revers de la main », avait lancé fin mars le président du Medef, Patrick Martin, dans « Les Echos », en posant la question de la remise en cause de l'abattement fiscal de 10 % pour frais professionnels, qualifié

d'« aberrant ». Une partie des syndicats a fermé la porte à cette option.

« Façon équitable de faire contribuer les retraités »

Certains économistes plaident en revanche en faveur de cette solution. Supprimer cet abattement « me semble une très bonne mesure », estimait la semaine dernière dans « Les Echos » Sylvain Catherine, professeur en finance à Wharton (université de Pennsylvanie).

« C'est une façon équitable de faire contribuer les retraités à l'effort collectif de réduction des déficits, car les petites retraites ne sont pas touchées », abonde Gilbert Cette, professeur à Neoma Business School. Dans un billet de blog, Pierre Madec, économiste à l'OFCE, a calculé que « globalement, les retraités dont le niveau de vie est inférieur à la médiane verraient leur revenu disponible moins affecté par la fin de l'abattement fiscal que par un gel de la revalorisation des pensions ». Ces réflexions relancent de facto le débat sur le fait de savoir si les retraités sont mieux lotis ou non que les actifs.

En 2021, le niveau de vie médian de ceux vivant en France métropolitaine était supérieur de 2,1 % à celui de l'ensemble de la population, selon l'Insee. Concrètement, la moitié des retraités percevait plus de 1.970 euros par mois, et l'autre moitié moins.

« Mesures extrêmement impactantes pour nos finances publiques »

Les plus de 65 ans supportent toutefois moins de frais. Ils sont propriétaires de leur logement dans 70 % des cas et n'ont en général plus d'enfant à charge. Estimé à 10,6 % en 2022, le taux de pauvreté monétaire des retraités était par ailleurs plus faible que celui des Français (14,4 %). L'Insee constate toutefois qu'avec l'âge, le niveau de vie diminue et devient même inférieur de 6 % au niveau moyen de la population à partir de 80 ans.

Mais si les retraités ne sont pas un bloc homogène, sur le plan électoral, ils pèsent lourd. C'est ce qui rend toute mesure politiquement explosive. Au printemps dernier, avant les élections européennes, Emmanuel Macron avait vigoureusement tué dans l'oeuf les pistes de sous-indexation des pensions qui tournaient alors au sein de ses troupes.

Et c'est en partie sur le report de six mois de la revalorisation des pensions que l'ancien Premier ministre Michel Barnier, même s'il avait mis de l'eau dans son vin, a chuté en décembre dernier. Mais, a assumé Marc Ferracci la semaine dernière, « dans la situation dans laquelle nous sommes, si on ne prend pas des mesures puissantes, extrêmement impactantes pour nos finances publiques, on ne s'en sortira pas. »



Construire les victoires de demain !

La commission d'enquête sur le dérapage budgétaire propose de créer une nouvelle loi de finances

La commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur le dérapage budgétaire a rendu ses conclusions. Face à la dégradation des finances publiques, elle plaide pour un pilotage resserré de la dépense, tout en proposant d'assouplir le cadre réglementaire afin d'offrir au gouvernement de nouvelles marges de manœuvre. Il est également proposé d'élargir le panel des lois de finances. Par Philippine Ramognino

Après des mois d'enquête, la commission chargée d'analyser les causes du dérapage des finances publiques de la France a rendu ses conclusions, mardi 15 avril. Les rapporteurs, Mathieu Lefèvre (Renaissance) et Eric Ciotti (UDR), confirment l'importance des écarts observés entre les prévisions initiales et les dépenses et recettes effectivement constatés. Ces écarts s'expliqueraient par des prévisions macroéconomiques trop optimistes, une surestimation des recettes fiscales et des dépenses locales et sociales plus dynamiques que prévue, en l'absence de mécanisme contraignant qui aurait, selon les députés, pu davantage les maîtriser.

Autre conclusion, et c'était l'un des enjeux de cette commission d'enquête : une partie de l'écart constaté est imputable à des choix politiques. Alors que les gouvernements successifs ont été alertés sur le caractère trop optimiste de leurs prévisions, ils n'ont pas pris de mesure en conséquence. Au lieu d'activer de nouveaux leviers pour augmenter les recettes, les gouvernements se sont systématiquement concentrés sur la réduction des dépenses. *“Une loi de finances rectificative aurait obligé à réévaluer les recettes, donc à avouer, avant les élections européennes, l'existence d'un dérapage”*, a ainsi analysé, lors de l'examen du rapport en Commission, le rapporteur général Charles de Courson.

Préférer le pilotage par la dépense

Mais cela ne veut pas dire que les rapporteurs jugent ce pilotage par la dépense de manière négative, au contraire. *“Face à une dégradation de la situation des finances publiques, le pilotage par la dépense doit demeurer l'option privilégiée”*, assure ainsi le rapport. C'est ce qu'il s'est passé en 2023 et en 2024, et *“le pilotage resserré de la dépense de l'État a*

permis de limiter la dégradation des comptes publics”, constatent les députés. Cette flexibilité est propre aux dépenses de l'État, car le gouvernement est en droit d'annuler des crédits par voie réglementaire dans la limite de 1,5 % des crédits ouverts par la loi de finances.

Mais si le gouvernement veut aller plus loin que ces 1,5 %, il doit passer par une loi de finances rectificative, tout comme s'il souhaite agir sur ses recettes. Un plafond que le rapport propose de supprimer.

Nouvelles marges de manœuvre pour le gouvernement

En contrepartie d'une transparence accrue – le rapport insistant à plusieurs reprises sur la rétention d'informations effectuée par le gouvernement ces deux dernières années –, les rapporteurs proposent d'accorder de nouvelles marges de manœuvre réglementaires au gouvernement. Par exemple, Mathieu Lefèvre plaide pour que le gouvernement puisse dépasser les 1,5 % d'annulation de crédits, sans passer par une loi de finances rectificative.

“Cet assouplissement du cadre organique devrait toutefois être assorti de garanties sur la sincérité des mouvements réglementaires”, poursuit le rapport. Ainsi, il formule deux garde-fous. Le premier : un tel dépassement ne pourrait être décidé *“que si le niveau de recettes fiscales nettes de l'État prévues pour l'année était inférieur d'un certain seuil, par exemple 2 %, à la prévision de la loi de finances”*. Si ce seuil est franchi, le Haut Conseil des finances publiques devrait en être informé, avant d'émettre un avis sur la sincérité des prévisions sous-tendant la demande d'annulation de crédits.

L'autre condition pour pouvoir dépasser ce plafond de 1,5 % serait de proposer une justification détaillée devant les commissions des finances de l'Assemblée nationale et du Sénat, *“précisant notamment les politiques publiques spécifiques concernées par les annulations de crédits”*. Mais, dans tous les cas, les annulations de crédits seraient limitées à 3 % des crédits ouverts en loi de finances initiale.

“Discipliner le gouvernement et le Parlement”

Une autre manière de maîtriser la dépense serait, pour le rapporteur Mathieu Lefèvre, d’instaurer une nouvelle loi de finances. Elle s’intitulerait “*loi de finances de redressement des comptes publics*” et représenterait un “*outil de discipline*” du gouvernement et du Parlement.

“*Les mesures de pilotage infra-annuel les plus conséquentes devraient continuer à faire l’objet d’une autorisation parlementaire*”, explique le rapporteur. Cette nouvelle loi de finances pourrait être adoptée en cours d’année, pour répondre à une sévère dégradation de la trajectoire des finances publiques. Elle “*aurait pour seul objectif le rétablissement des finances publiques, avec des mesures en recettes et en dépenses au-delà des*

limites réglementaires fixées par la LOLF”, poursuit le rapporteur.

Mais il existe déjà les lois de finances rectificatives. Qu’apporterait ce nouvel outil ? À l’inverse des LFR, elle ne permettrait pas d’intégrer certaines mesures, comme celle visant à augmenter les crédits budgétaires. “*L’absence de mesures tendant à diminuer les ressources publiques ou à augmenter les crédits budgétaires garantirait un examen rapide aux projets de loi de finances de redressement des comptes publics, soulignant l’urgence associée à un tel texte législatif*”, explique le rapporteur. *Surtout, une telle loi disciplinerait à la fois le gouvernement et le Parlement, garantissant un travail de concert de l’exécutif et du législatif en faveur d’un rétablissement d’une trajectoire de finances publiques soutenable.*”



Construire les victoires de demain !

«L'environnement est trop instable, tout ce qui peut attendre doit attendre» : la guerre commerciale met à l'arrêt les grands groupes français

Incertains de l'issue des négociations sur les droits de douane et craignant une récession, ils prennent des mesures préventives, réduisent leurs investissements et retardent des prises de décision. Par Véronique Guillermand, Danièle Guinot et Ivan Letessier, avec le service Entreprises

Aux grands maux, les grands remèdes. Puisque « l'augmentation des droits de douane et la montée des conflits commerciaux représentent des défis importants pour l'économie mondiale et sont susceptibles d'entraîner une volatilité accrue des volumes automobiles », l'équipementier franco-allemand Forvia a annoncé, en fin de semaine, des « mesures immédiates et décisives : gel des embauches, réduction immédiate des contrats non permanents, restrictions des voyages et réduction des dépenses de marketing ». Le groupe a ainsi décidé de ne pas participer au Salon de l'automobile de Munich et au CES de Las Vegas. « Nous n'avons pas le choix, le contexte est beaucoup trop volatil », justifie Olivier Durand, le directeur financier.

Premiers signes de ralentissement de l'activité

« Le "liberation day" a durablement endommagé la confiance des dirigeants européens envers les États-Unis, assure Julien Vaulpré, du cabinet d'influence Taddeo. Le rétro-pédalage de Donald Trump ne les rassure pas, car il fait apparaître le président américain comme peu fiable et instable. » Et un avocat d'affaires d'abonder : « Les dirigeants d'entreprise sont tétanisés par les attaques en règle contre l'État de droit aux États-Unis. »

La maison de cognac Rémy Martin a placé plusieurs centaines de salariés au chômage partiel, une semaine par mois, jusqu'en juin, face aux mesures temporaires appliquées par la Chine. ROMAIN PERROCHEAU / AFP

Si l'inquiétude est si vive, c'est aussi parce que les premiers signes de ralentissement apparaissent. Même ramenés à 10 %, les droits de douane américains provoquent « déjà des perturbations dans

la chaîne d'approvisionnement, selon Olivier Andriès, le directeur général de Safran. Des fournisseurs commencent à envoyer des messages pour annoncer qu'ils arrêtent de livrer parce qu'ils ne veulent pas payer les tarifs. » Même prudence du côté des clients. Ed Bastian, PDG de Delta, a annoncé le report des livraisons d'Airbus, à l'exception de ceux assemblés en Alabama : « Nous ne payerons pas de droits de douane sur les livraisons d'avions. »

Pour les géants du fret maritime, le marché américain est déjà en berne. « Nous finissons de livrer les commandes passées en janvier et février, explique un acteur. Mais les nouvelles commandes en provenance des États-Unis sont à l'arrêt depuis l'annonce du "liberation day", et elles n'ont pas repris depuis la pause décrétée par Trump sur les pays autres que la Chine. Aucun client n'en a profité pour faire du stockage par anticipation. » Et pour cause. D'une part, beaucoup de distributeurs (Dollar Tree, Walmart, Home Depot) avaient déjà constitué des stocks de précaution entre l'élection de Donald Trump et son arrivée à la Maison-Blanche ; d'autre part, sa politique a déjà un impact sur la demande américaine.

L'inquiétude se diffuse à tous les secteurs de l'économie

Pas étonnant, dans ces conditions, que l'inquiétude se diffuse à tous les secteurs de l'économie, partout dans le monde. « Nous pourrions être indirectement touchés par la guerre douanière, confie le patron d'un groupe français de distribution, pourtant pas exposé aux États-Unis. L'incertitude et le déficit de confiance des Français pourraient perdurer et entraîner une hausse de l'épargne et une décélération de la consommation. » Arthur Sadoun, le patron de Publicis, leader mondial de la publicité, résume ainsi le moral chez ses clients : « Personne ne sait exactement quel est l'impact des tarifs sur son entreprise, et tout le monde se prépare à une certaine instabilité et au manque de visibilité. Si nous voulons éviter une crise, nous aurons besoin de plus de certitude et de clarté. »

Dans cette période d'attentisme, même les décisions sur la façon de répercuter les nouveaux droits de douane toujours en vigueur sont difficiles à prendre. *« Pour l'instant, on prend sur nos marges la hausse de 10 % des droits de douane, indique Sébastien Guerra, cofondateur de Huygens, qui exporte ses cosmétiques aux États-Unis. On passera les augmentations de prix quand on aura une vision stabilisée. »*

Avoir des hausses de tarifs de 20 %, 10 % ou 0 %, ce n'est pas la même chose. Nous regardons l'impact produit par produit. Or un avion, ce sont 3 millions de pièces assemblées, c'est d'une complexité incroyable

Guillaume Faury, président d'Airbus

Si Hermès, le groupe qui résiste le mieux à la crise du luxe, répercutera dès le 1^{er} mai l'intégralité des droits de douane à ses clients américains, d'autres préfèrent attendre. *« L'impact des droits de douane ne peut pas être évalué de façon concluante car la situation évolue de jour en jour, explique Guillaume Faury, le patron d'Airbus. Avoir des hausses de tarifs de 20 %, 10 % ou 0 %, ce n'est pas la même chose. Nous regardons l'impact produit par produit. Or un avion, ce sont 3 millions de pièces assemblées, c'est d'une complexité incroyable. »*

Les entreprises à la recherche de tous les moyens pour préserver leurs marges

Le PDG d'un autre géant industriel français a, lui, une approche différente, mais tout aussi prudente. *« Nous sommes prêts à des augmentations de prix, d'autant qu'il n'existe pas d'alternatives américaines aux produits que nous exportons de Chine, confie-t-il au Figaro. Mais je préfère prendre le risque d'attendre quelques mois pour le faire, quitte à perdre un peu de marge, afin de me caler sur les tarifs permanents. Il ne s'agit pas de faire de bêtise. »*

Arthur Sadoun, le patron de Publicis, relaie l'inquiétude de ses clients, liée au climat d'incertitude, qui ont adopté une *« attitude attentiste en réduisant certains investissements »*. Benjamin Girette / Bloomberg

Prêtes à patienter pour augmenter les prix, les entreprises sont à la recherche de tous les moyens pour préserver leurs marges. *« Par précaution, nous allons démultiplier les plans d'économies, dans les dépenses d'administration générale et les frais de publicité »,* glisse un patron du CAC 40. Avec les frais généraux, les voyages, les séminaires, les événements, les investissements publicitaires sont la cible la plus facile. *« Beaucoup de nos clients sont*

inquiets en raison de l'incertitude sur les droits de douane, du risque d'inflation et du contexte géopolitique plus volatile que jamais, prévient Arthur Sadoun. Prudents, ils ont adopté une attitude attentiste en réduisant certains investissements. Mais l'incertitude augmente de jour en jour, donc ils pourraient réduire encore leurs investissements dans les prochains mois. »

Multiplication de mesures douloureuses

En fait, tous les investissements sont susceptibles d'être revus à la baisse. *« L'environnement est trop instable, trop incertain, trop confus, assure un bon connaisseur du CAC 40. Tout ce qui peut attendre doit attendre. La première victime, ce sont les recrutements, en particulier de jeunes diplômés. Dans les grandes écoles, la guerre commerciale est cruelle. »* R&D et outils industriels sont aussi touchés. L'équipementier auto Forvia prévoit ainsi de réduire ses dépenses d'investissement et ses coûts de développement *« de plus de 100 millions d'euros en 2025 par rapport en 2024 »*. La maison de cognac Rémy Martin a placé plusieurs centaines de salariés au chômage partiel une semaine par mois jusqu'en juin face aux mesures temporaires appliquées par la Chine aux exportations de Cognac. Une première qui fait craindre une multiplication de mesures douloureuses dans les prochains mois. *« Le climat social est étonnamment calme, remarque un dirigeant patronal. Les salariés ont compris qu'on était dans une situation compliquée. »*

L'équipementier automobile franco-allemand Forvia a pris des mesures immédiates, dont le gel des embauches, des restrictions de voyages et une baisse des dépenses de marketing. IMAGO/Manfred Segerer via Reuter

Le marché des fusions et acquisitions tourne au ralenti. Depuis l'élection de Donald Trump, président pro-business et dérégulateur, tout le monde s'attendait pourtant à son redémarrage. Mais le 2 avril, jour de l'annonce des tarifs douaniers, nombre d'entreprises travaillant sur des projets d'acquisition ont levé le stylo. Au moins trois opérations d'acquisitions d'entreprises américaines par des groupes américains (pour une valeur comprise en 5 milliards et 10 milliards d'euros à chaque fois) ont été stoppées en deux semaines. *« Il y a trop d'incertitudes pour que les entreprises puissent prendre des décisions rationnelles et éclairées, note Yannick Piette, avocat associé au cabinet Weil, Gotshal & Manges. Elles ont besoin de comprendre le nouvel environnement dans lequel elles vont évoluer. »*

La pause de 90 jours n'a pas apporté de soulagement

Là aussi, la pause de 90 jours « n'a pas apporté de soulagement. Les entreprises restent dans le brouillard et sont incapables de se projeter dans l'avenir », assurent Pierre Drevillon et Pierre Castaing, responsables du M&A en France chez Citigroup. « La volatilité actuelle des marchés rend quasiment impossible la réalisation d'opérations d'envergure en titres », ajoute Yannick Piette. « Il est difficile pour les parties de s'accorder sur un prix de transaction, d'autant que personne n'est capable de prédire quel sera l'impact des droits de douane sur leurs activités », abonde Stéphane Courbon, président de la banque d'investissement chez Bank of America.

Le « new normal » sera de gérer au jour le jour les annonces de Trump et ses revirements. Il faudra apprendre à être ballotté et à supporter le mal de mer, tout en gardant la tête froide.

Un PDG du CAC 40

La mise à l'arrêt est partie pour durer. « C'est l'attentisme à tous les étages, résume Alexandre Saubot, le président de France Industrie. Pendant trois à six mois, les dirigeants d'entreprise ne prendront plus de décision ayant des impacts à moyen terme. Il faudra attendre la fin des négociations pour avoir une idée de ce que sera le nouvel ordre mondial. » Certains prennent leur mal en patience. « D'ici la fin des 90 jours, il y aura un certain nombre de coups de théâtre, assure un grand patron du CAC 40. Le "new normal" sera de gérer au jour le jour les annonces de Trump et ses revirements. Il faudra apprendre à être ballotté et à supporter le mal de mer, tout en gardant la tête froide. »

Certes, il souffle un vent d'optimisme, annonciateur d'une accalmie sur les droits de douane. « Il y a des postures, avec de l'explosion de testostérone dans tous les sens, et il y aura le pragmatisme, assure un autre PDG d'un fleuron industriel. Je pense que l'on terminera avec des barrières douanières globales de 10 % et que celles applicables à la Chine retomberont à 30 % ou 40 % » Et un conseil de grand patron d'abonder : « Donald Trump a plié, il va continuer à plier. Lui et son Administration sont en train de se briser sur le mur des réalités. Ils ont sous-estimé les besoins de refinancement de la dette américaine et l'ampleur des produits "made in China" dont les Américains ont besoin et pour lesquels il n'existe pas d'alternative. »

« On ne rapatriera pas notre production aux États-Unis »

Mais les droits de douane ne reviendront pas à leur niveau d'avant. « Les 10 % seront non négociables, car Trump en a besoin pour financer l'État fédéral et les baisses d'impôts, assure un dirigeant d'un groupe de spiritueux. J'ai peur que, lorsqu'on sortira du brouillard, on ait le mur juste en face de nous. »

Quoi qu'il arrive, certains patrons ne sont pas prêts à faire des concessions à Trump. « Ce qui est certain, c'est que l'on ne rapatriera pas aux États-Unis notre production », assure le PDG d'un géant français de l'industrie, qui réalise un tiers de son chiffre d'affaires aux États-Unis, dont une moitié avec des produits importés de Chine et du Mexique. Et d'expliquer sa stratégie du statu quo : « Pour commencer, un tel transfert ne se fait pas en quelques mois. Ensuite, avec 4 % de chômage, il est difficile de trouver de la main-d'œuvre aux États-Unis. Enfin, celle-ci est très chère, cinq fois plus qu'au Mexique. »

À court terme, les États-Unis sont moins attractifs : la croissance économique devrait ralentir et l'inflation repartir. « Certaines entreprises qui avaient des projets de développement aux États-Unis commencent à envisager d'autres plans de redéploiement », acquiesce Jérôme Morisseau, coresponsable de la banque d'investissement chez Bank of America. « Les entreprises ont aussi besoin d'avoir de la visibilité sur la façon dont les dossiers seront traités par l'Administration américaine », soulignent Pierre Drevillon et Pierre Castaing.

« Le marché américain est structurellement dynamique »

« Investir aux États-Unis restera intéressant, tempère Anton Molina, cofondateur du cabinet Plead. L'enthousiasme pro-Trump des grands patrons était alimenté par les promesses de baisse d'impôts et l'amélioration de la compétitivité du pays. Ils vont attendre la fin des 90 jours et la zone de stabilisation, et après, ils reprendront tous leurs investissements aux États-Unis. »

« Le marché américain est structurellement dynamique, et les fondamentaux économiques sont solides, appuie le dirigeant d'un groupe industriel. C'est vrai aujourd'hui, ce sera vrai demain. Pour nous, cela n'a aucun sens de suspendre nos investissements là-bas. Nous avons prévu d'ouvrir de nouvelles lignes de production dans les prochains mois, il n'est pas question de nous arrêter. Nous le devons à nos collaborateurs aux États-Unis. »

Alors que la guerre commerciale fait déjà des ravages et déstabilise les relations entre pays longtemps alliés, les grands patrons des multinationales ont pour priorité de rassurer leurs salariés partout dans le

monde. « *La période est anxiogène, explique-t-on à la direction d'un géant français de l'industrie. Notre PDG a envoyé un message aux 150 principaux dirigeants du groupe pour les inciter à rester proches des équipes et à leur écouter, tout en leur rappelant les forces de notre modèle économique et de notre*

organisation. Il fallait cela, et pas seulement pour les rassurer face à la baisse du cours de Bourse... » Et un autre d'ajouter : « Il faut préserver l'unité de notre groupe face au chaos mondial et ne pas laisser la politique s'immiscer au sein de l'entreprise. Il faut garder notre sang-froid et notre neutralité. »



Construire les victoires de demain !



TRIBUNE

Faire travailler plus les seniors... ou assurer le droit à l'emploi des femmes ?

Le 15 avril, dans son discours sur l'état des finances publiques, François Bayrou a souligné le faible taux d'emploi des seniors sans en questionner les raisons. Une focalisation qui occulte la question de l'emploi des femmes et de son potentiel, estime la chercheuse Christiane Marty, ingénieure-chercheuse, membre du conseil scientifique d'Attac et de la Fondation Copernic

Depuis trente ans, pour justifier les réformes successives des retraites, les discours officiels alarment sur la dégradation du rapport entre le nombre des personnes actives et des personnes retraitées. Ils expliquent qu'il faut travailler plus et, à nouveau, c'est le mot d'ordre actuel du gouvernement. Les seniors sont visés en premier lieu : François Bayrou, dans son discours du 15 avril sur l'état des finances publiques, a souligné leur plus faible taux d'emploi par rapport à nos voisins européens. Certes, mais quelles en sont les raisons ?

Elles sont liées notamment aux pratiques d'un management, spécifique à la France, qui continue d'écarter les salarié-es à partir de 55 ans. Ainsi, une proportion sensible des seniors ne sont plus en emploi avant de prendre leur retraite, ils sont au chômage, en inactivité, en maladie ou invalidité et vivent une situation de précarité. De très nombreuses personnes arrivent à 60 ans, ou même avant, usées par le travail et aspirent à une retraite bien méritée, avant que leur santé ne se dégrade trop. Cette situation acte l'échec de la prise en compte de la pénibilité des emplois, pourtant réclamée par les syndicats et promise régulièrement depuis la réforme Woerth de 2010... Et elle acte l'absence de préoccupation pour combattre la pénibilité des emplois.

Renoncement à l'objectif d'égalité

Cette focalisation sur l'emploi des seniors occulte la question de l'emploi des femmes et du potentiel lié à la hausse de leur activité. Elle est continuellement escamotée, y compris dans les rapports annuels du

Conseil d'orientation des retraites dont les projections pérennisent le plus faible taux d'activité féminin ! Pourtant, à la différence des seniors, avoir un emploi reste le souhait de nombreuses femmes qui en sont privées. Souvent en effet, elles doivent se retirer de l'emploi ou passer à temps partiel du fait des difficultés à trouver un mode d'accueil pour leur enfant (56 % des enfants de moins de 3 ans sont encore gardés principalement par leurs parents [1], le plus souvent la mère), et du fait des stéréotypes persistants qui leur attribuent la responsabilité des enfants. Les mères employées ou ouvrières sont plus souvent contraintes que les cadres de cesser leur activité pour les enfants [2], du fait de plus faibles salaires, insuffisants face au coût d'une place d'accueil, ou de conditions de travail plus contraignantes (horaires irréguliers, pénibilité, etc.). Il n'y a pourtant aucune justification à ce que les femmes soient moins intégrées à la population active que les hommes, ni à ce que l'emploi à temps partiel soit majoritairement féminin... si ce n'est un renoncement à l'objectif d'égalité.

De plus, puisque le gouvernement se fonde sur les comparaisons entre pays, rappelons-les : la France ne se situe qu'au 21^e rang des 27 pays de l'Union européenne [3] en ce qui concerne le taux d'emploi des femmes ! Il y a donc une forte marge d'amélioration possible par rapport aux autres pays... mais aussi par rapport aux hommes. Car la différence est importante entre les taux d'activité des femmes et des hommes. Dans la tranche d'âge des 25-49 ans (la plus concernée par la charge liée aux enfants), elle atteint 8,1 points (84,5 % contre 92,6 % respectivement [4]) et elle est très liée au nombre d'enfants. Sans enfant, cette différence est négligeable mais elle monte à 38,1 points entre les taux d'activité des femmes et des hommes qui ont trois enfants dont un de moins de 3 ans ! Le manque de modes d'accueil de la petite enfance est ainsi l'une des causes essentielles de la plus faible participation des femmes au marché du travail et de leur prédominance dans l'emploi à temps partiel,

avec toutes les implications négatives ensuite sur leur retraite.

Adopter une politique cohérente

Ces quelques éléments pointent l'importance d'adopter une politique cohérente pour assurer le droit à l'emploi des femmes car, on le sait, les politiques menées influencent grandement l'activité des femmes, dans un sens dissuasif ou au contraire incitatif. Cela doit passer par l'organisation d'un véritable service public de la petite enfance, avec la création de places d'accueil en nombre suffisant et de filières professionnelles qualifiées et revalorisées ; la refonte du congé parental et du congé de paternité pour favoriser la prise en charge égalitaire des enfants par les parents dès la naissance ; l'éducation à l'égalité dès l'enfance et la lutte contre les stéréotypes sexués ; la remise à plat du quotient conjugal de l'impôt sur le revenu, reconnu officiellement comme un frein à l'emploi des femmes ; la revalorisation des métiers – dont un grand nombre sont occupés par des femmes – que «*nos économies reconnaissent et rémunèrent si mal*», promise par Emmanuel Macron en 2020 et toujours attendue.

De nombreuses opportunités d'emplois, utiles, existent pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux, et ils ont vocation à s'adresser aux femmes comme aux hommes. Réorienter l'activité économique vers la prise en charge de ces besoins initierait un cercle vertueux bénéfique à la société tout entière.

Christiane Marty est l'autrice de *l'Enjeu féministe des retraites*, La Dispute, 2023.

[1] Drees, Etudes et résultats N° 1257, 14/02/2023.

[2] Drees, «L'articulation entre vies familiale et professionnelle repose toujours fortement sur les mères», *Études et résultats*, mars 2024.

[3] Insee, Taux d'emploi selon le sexe et l'âge dans l'Union européenne en 2023. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2412084#tableau-figure1>

[4] Insee, *Emploi, chômage, revenus du travail*, Edition 2024.



Construire les victoires de demain !